



## Clause de dedit de formation

Par **max**, le **15/08/2009** à **22:41**

Bonjour, mon entreprise me propose une formation et m'impose une clause de dedit de formation. C'est la deuxième fois qu'elle me propose ce type de clause et j'ai pu éviter la première. Je suis cadre, 1 an pour deux jours de stage, environ 2000 euros de coût de formation. Cette entreprise investit plus que son obligation dans la formation. Il semble que cette entreprise généralise ce type de pratique et je pense que c'est pour limiter le turnover. Cette durée est-elle excessive, puis-je refuser sans crainte une telle clause, est-elle licite ? Merci de votre retour car je dois vous avouer que je suis en panique.